

<p style="text-align: center;"><b>DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE</b></p> <p style="text-align: center;">-----</p> <p style="text-align: center;"><b>Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES USSES ET RHONE</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Séance du 24 Juillet 2018</b></p>
<p><b>Nombre de Conseillers :</b></p> <p>En exercice : 37 Titulaires Présents : 23 Suppléants Présents : 2 Absents : 8 Pouvoirs : 4 Votants : 29 Pour : 29 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p><b>N° CC 148/2018</b></p>	<p>L'an deux mille dix-huit, le <b>vingt-quatre</b> juillet à <b>vingt heures</b>, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Saint-Germain-sur- Rhône, sous la présidence de <b>Monsieur Paul RANNARD</b></p> <p><b>Date de convocation :</b> Le 18 Juillet 2018</p> <p><b>Présents titulaires :</b> M. Paul RANNARD Président Mesdames, Anne-Marie BAILLEUL, Carole BRETON, Marthe CUTELLE, Mylène DUCLOS, Sylvie TARAGON Messieurs, André-Gilles CHATAGNAT, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Joseph TRAVAIL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Bernard CHASSOT, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Gilles PASCAL, Guy PERRET, Gilles PILLOUX, Stéphane BRUN, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p><b>Suppléants présents :</b> Serge JOURNAL pour Grégoire LAFEVERGES, Michèle LIARD pour Christian VERMELLE.</p> <p><b>Pouvoirs :</b> Paulette LENORMAND donne pouvoir à Anne- Marie BAILLEUL, Alain CAMP donne pouvoir à Bernard REVILLON, Carine LAVAL donne pouvoir à Jean-Louis MAGNIN, Bernard THIBOUD donne pouvoir à Paul RANNARD.</p> <p><b>Absents :</b> Mesdames Estelita LACHENAL, Corinne GUISEPPIN, Christine VIONNET, Messieurs Patrick BLONDET, Alain CHAMOSSET, Pascal COULLOUX, Bruno PENASA, Jean VIOLLET.</p> <p>Monsieur Jean- Paul FORESTIER est désigné secrétaire de séance</p>

**OBJET : RESSOURCES HUMAINES - Accroissement temporaire d'activité**

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, article 3-1°,

VU l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

CONSIDERANT qu'en raison des travaux d'aménagement de la ZAE (Zone d'Activités Économiques) de Mabœz (Corbonod), des études d'aménagement de la ZAE de la Semine (ZAC III, Clarafond-Arcine), de la gestion des ZAE de la Semine (ZAC I et ZAC II, Chêne-en-Semine), du Vieux-Moulin (Musièges) et de la création des ZAE de Chambarin (Anglefort) et de Minzier (Pont-Fornant), il y a lieu de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité à temps complet.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

**DECIDE** de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité en développement économique et bâtiments, de chargé de développement économique - gestion des bâtiments, à compter du 27 août 2018, pour une durée d'un an, dont les missions sont les suivantes :

- Suivi des zones d'activités économiques (ZAE) et notamment des dossiers de création (ZAE du Vieux-Moulin en cours de finalisation, ZAE de Mabœz en cours d'aménagement, ZAE de Chambarin à créer)
- Accueil des porteurs de projets en lien avec les partenaires de la Communauté de Communes

- Participation à la politique de développement économique de la CC Usse et Rhône
- Pilotage, animation et suivi des dossiers du pôle Développement économique, en lien avec le pôle Urbanisme de la CC Usse et Rhône (SCoT en cours d'approbation et élaboration de 3 PLUi)
- Mise en ligne et suivi des marchés publics des pôles Développement Economique et Bâtiments - Services techniques
- Assister le Président et le Vice-président du pôle développement économique dans leurs missions.
- Assister le responsable de pôle et le Vice –président du pôle Batiments– Services techniques dans les taches impliquant la gestion des batiments communautaires ainsi que les équipements actuels et futurs de la Communauté de communes .

**PRECISE** que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35 heures hebdomadaires.

**DECIDE** que la rémunération pourra être comprise entre l'IB 434 et l'IB 464.

**HABILITE** l'autorité à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi (contrat d'une durée maximale de 1 an sur une même période de 18 mois consécutifs).

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.*

*Ont signé au registre des délibérations les membres présents.*

**Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Paul RANNARD**

